



Pass RH

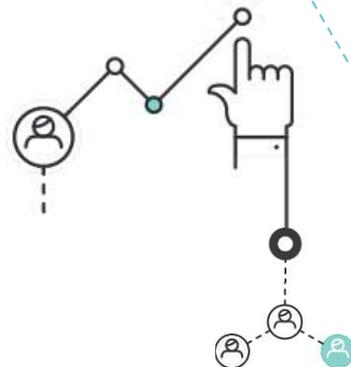
Accompagner les entreprises pour identifier et répondre à leurs besoins en ressources humaines



OBJECTIFS

Pré-diagnostic de 3 demi-journées de conseil permettant de :

- Permettre à l'entreprise d'améliorer les aspects liés à la gestion de ses ressources humaines et ainsi l'aider à mieux **structurer son projet**
- Faire émerger et **qualifier les besoins** de l'entreprise
- Identifier les points forts / faibles de son projet et les étapes du **plan d'actions** à développer
- Résoudre ou orienter les problématiques vers des **partenaires qualifiés**
- Aider l'entreprise à **trouver des ressources** (techniques, financières,...) pour conduire ses projets



BENEFICIAIRES

- **Age** : un 1^{er} bilan d'activité sur au moins 12 mois
- **Taille** :
 - Entreprises, groupements d'entreprises, groupements d'employeurs, associations employeuses
 - Entre 5 et 49 salariés
- **Localisation** : entreprise située sur le territoire d'Occitanie
- **Situation financière** : saine et à jour des obligations fiscales et sociales

Sont exclus:

- les collectivités (et entreprises détenues majoritairement par les collectivités),
- les professions libérales et leurs groupements, ainsi que les cabinets d'experts comptables,
- les banques et assurances,
- les entreprises exerçant des activités de services aux particuliers,
- les associations, si le compte de résultat de la structure ne fait pas apparaître au moins 50% de ressources issues de la vente de biens ou services,
- les structures de la santé et de l'action sociale situées dans une commune de plus de 5 000 habitants,
- les entreprises de commerce et de détail situées dans une commune de plus de 5 000 habitants,
- les hôtels/ hôtellerie non classés ou classés moins de 2 étoiles, hôtels appartenant à des chaînes intégrées ou franchisées, parcs résidentiels de loisirs, résidences de tourisme, meublés de tourisme et chambres d'hôtes,
- les restaurants situés dans des communes de plus de 5 000 habitants,
- les activités de loisirs : activité indoor, jeux de hasard et d'argent, bowling,

Pour l'ensemble de ces secteurs, les activités situées dans des zones d'activités et/ou zones commerciales sont également exclues.



- **Éligibilité des associations** : Oui si elles comptent au moins 5 salariés et moins de 50 salariés

MODALITES DE FINANCEMENT

- **Type d'aide** : aide en conseil
- **Taux d'intervention** : 100% pris en charge par la Région

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Un seul Pass RH par entreprise et par an.
- Le Pass RH est **automatiquement accordé** par la Région dès lors que l'entreprise répond aux critères d'éligibilité évoqués ci-dessus.



PIECES JUSTIFICATIVES

Les pièces justificatives nécessaires à la complétude du dossier sont :

- Dossier de demande de financement complété et signé (à télécharger sur le [Hub Entreprendre](#))
- Attestation de régularité fiscale (à télécharger sur le site des impôts)
- Attestation de régularité sociale (à télécharger sur le site URSSAF)
- Attestation de minimis remplie et signée

La Région peut demander toute autre pièce nécessaire à l’instruction du dossier.

En cas de réception d’un dossier incomplet, la Région fixe un **délai de rigueur de 2 mois à compter de la date de dépôt pour fournir les pièces manquantes**. Passé ce délai, la demande de financement sera considérée comme caduque.

MODALITES DE DEPOT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Le dossier de demande de financement doit être téléchargé sur le [Hub Entreprendre Occitanie](#), puis envoyé par mail à competences.rh@laregion.fr.